

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 1646-95, 20 décembre 1995

CONCERNANT la nomination de monsieur Guy Morneau comme secrétaire général associé aux Politiques gouvernementales au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du Premier ministre:

QUE monsieur Guy Morneau, secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire général associé aux Politiques gouvernementales à ce même ministère, administrateur d'État I, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, au salaire annuel de 107 484 \$, à compter du 15 janvier 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'applique à monsieur Guy Morneau.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

24759

Gouvernement du Québec

Décret 1647-95, 20 décembre 1995

CONCERNANT la nomination de madame Diane Lavallée comme sous-ministre adjointe au ministère des Affaires municipales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du Premier ministre:

QUE madame Diane Lavallée, secrétaire générale associée à la Condition féminine, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère des Affaires municipales, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 8 janvier 1996;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'applique à madame Diane Lavallée.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

24760

Gouvernement du Québec

Décret 1648-95, 20 décembre 1995

CONCERNANT la nomination de madame Diane Vincent comme secrétaire générale associée à la Condition féminine par intérim

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du Premier ministre:

QUE madame Diane Vincent, sous-ministre adjointe au ministère de la Sécurité du revenu, administratrice d'État II, soit également nommée secrétaire générale associée à la Condition féminine par intérim, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 8 janvier 1996;

QU'à ce titre, une rémunération additionnelle mensuelle de 475 \$ soit versée à madame Diane Vincent;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles de classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'applique à madame Diane Vincent.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

24761